

# Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu (MFR)

### Description

L'indicateur décrit le pourcentage de familles dont le revenu après impôt est inférieur à un certain seuil. Le seuil utilisé est la mesure du faible revenu (MFR), correspondant à la moitié de la médiane du revenu des familles au Québec. Le revenu est ajusté au préalable en fonction d'une échelle d'équivalence pour tenir compte de la taille et du type de famille, et ainsi refléter les économies d'échelle dans la consommation familiale.

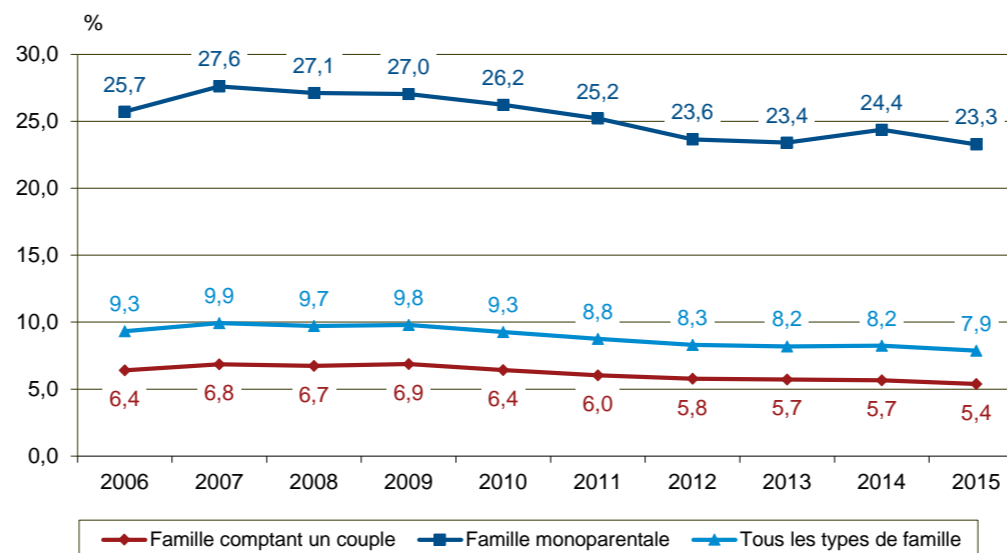
Le concept de famille est celui de la « famille de recensement » de Statistique Canada : un couple marié ou en union libre, avec ou sans enfants de l'un ou l'autre des conjoints. Ce concept inclut aussi un seul parent habitant avec au moins un enfant dans le même logement.

Le faible revenu est défini en fonction de la position qu'occupent les familles dans la distribution du revenu. Ce faible revenu n'est donc pas fonction d'un standard objectif, comme le fait de satisfaire des besoins jugés essentiels. L'indicateur permet néanmoins d'évaluer la prévalence de la pauvreté dans une population.

### Précaution

L'indicateur pour les personnes hors famille n'est pas diffusé compte tenu de la variabilité des données et des difficultés d'interprétation de l'évolution des résultats selon différents découpages territoriaux.

Ensemble du Québec, 2006 à 2015



Source : Statistique Canada, fichier des Familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.  
 Compilation : Institut de la statistique Québec.  
 Note : Prochaines données : 2016.

### Analyse

Après un sommet en 2007, le taux de faible revenu des familles comptant un couple ou monoparentales tend à diminuer.

Les familles monoparentales sont proportionnellement toujours plus nombreuses à avoir un revenu sous le seuil de la MFR, soit 23,3 % d'entre elles en 2015 contre 5,4 % pour les familles comptant un couple. À titre indicatif, le seuil de la MFR pour une famille monoparentale avec deux enfants est de 28 512 \$ tandis que le seuil est de 33 544 \$ pour une famille comptant un couple et deux enfants.

### Données statistiques détaillées

Le lecteur intéressé par des données déclinées à de plus petites échelles territoriales est invité à consulter le [fichier de données](#).